

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 42 (1950)
Heft: 4

Artikel: À la Confédération internationale des syndicats libres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384655>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A la Confédération internationale des syndicats libres

Le sous-comité de la Confédération internationale des syndicats libres (C. I. S. L.) s'est réuni à Bruxelles les 16, 17 et 18 mars 1950. Il s'occupa tout d'abord des relations avec les

secrétariats professionnels internationaux.

Ces relations vont être rendues enfin normales, ainsi qu'en témoigne le communiqué suivant:

Le problème des relations entre l'Internationale syndicale, représentant les centrales syndicales nationales et les secrétariats professionnels internationaux, a été examiné à plusieurs reprises pendant plus d'un quart de siècle sans que l'on ait pu y trouver une solution satisfaisante.

Le congrès constitutif de la C. I. S. L., qui s'est tenu à Londres en décembre dernier, était pleinement conscient de l'importance de ce problème et l'a étudié avec beaucoup de soin. Il a finalement adopté une résolution qui exprime le désir d'établir avec les secrétariats professionnels internationaux des consultations et une collaboration aussi étroites que possible, et qui autorise le comité exécutif de la C. I. S. L. à ouvrir au plus tôt des négociations avec les secrétariats professionnels internationaux en vue de prendre des mesures qui assureraient la collaboration la plus efficace et une représentation réciproque sur une base consultative, et de conclure des accords relatifs à une assistance mutuelle en matière d'organisation syndicale.

A la suite de cette décision, une réunion a été tenue le matin du 17 mars entre le sous-comité de la C. I. S. L. et une délégation des secrétariats professionnels internationaux. Lors de cette réunion, un accord a été réalisé sur la base d'une coopération mutuelle pour un but commun et les deux parties se sont engagées à travailler ensemble comme un seul mouvement syndical international.

Cet accord devra encore être ratifié par le Conseil général de la C. I. S. L. et par les organes directeurs des différents secrétariats professionnels internationaux, mais l'atmosphère cordiale à la réunion permet de considérer ces ratifications comme certaines.

Un accord est intervenu sur l'acceptation d'une politique commune en matière syndicale, tout en reconnaissant l'autonomie de chacune des parties, et des mesures ont été prises pour assurer une représentation réciproque des organisations intéressées dans leurs organes directeurs.

On s'attend à ce que la coopération qui résultera de l'accord porte surtout sur les réalisations pratiques.

Organismes internationaux

La reconnaissance de la Confédération internationale des syndicats libres par le Conseil économique et social des Nations Unies

et l'Organisation internationale du travail fut enregistrée avec satisfaction.

Le statut consultatif accordé par l'O. I. T. comporte le droit de participer à toutes les conférences, réunions de commissions et du conseil d'administration. Le sous-comité envisage par conséquent l'ouverture d'un bureau à Genève. Le secrétaire général a donc été chargé d'étudier la possibilité de procéder à une telle création et de présenter des propositions éventuelles dans ce sens.

Quant à la représentation auprès du Conseil économique et social de l'Onu, le sous-comité considère également qu'il serait de grande utilité d'installer un bureau régional aux Etats-Unis. A cette fin, il a également invité le secrétaire général d'examiner cette question particulière avec les syndicalistes américains, à l'occasion de son voyage à New-York et à Washington. Le sous-comité décida enfin d'entrer en contact avec le Conseil de l'Europe, afin de s'informer à quelles conditions des relations pourraient s'établir.

Organisation régionale

Au congrès constitutif de Londres, le désir avait été exprimé d'ouvrir des bureaux régionaux de la C. I. S. L. Après avoir pris connaissance d'un rapport du secrétariat, le sous-comité a décidé d'envoyer une délégation dans le Sud-Est asiatique et l'Extrême-Orient, afin d'examiner la situation. Cette délégation comprendra un représentant des régions suivantes: Asie, Amérique, Royaume-Uni, Scandinavie.

Autriche

A la suite d'un rapport sur la situation dans ce pays, attirant l'attention sur le fait que l'Union soviétique sabote la signature du traité d'Etat devant mettre fin à l'occupation militaire de ce pays, le sous-comité approuva la demande des syndicats autrichiens pour la restauration immédiate de l'indépendance autrichienne et le retrait de toutes les troupes d'occupation.

Allemagne

Le secrétariat a présenté au cours de cette même séance un rapport sur la situation en Allemagne, particulièrement en ce qui concerne le problème de la Ruhr. Il fut décidé de convoquer une conférence des organisations syndicales intéressées à Dusseldorf, les 22 et 23 mai prochain. Des invitations seront adressées aux centrales syndicales nationales, aux secrétariats internationaux de la Fédération des mineurs et de la Fédération des ouvriers des métaux, ainsi qu'aux comités de coordination des différents secrétariats professionnels internationaux.

Résolutions

Deux résolutions furent ensuite adoptées.

La première concerne la situation en Argentine. Elle proteste contre la fermeture par le gouvernement des bureaux syndicaux, l'arrestation, accompagnée de sévices et de tortures, de sept travailleurs, « dont l'un, Carlos-Antonio Aguirre, fut trouvé quelques jours plus tard, mort et affreusement mutilé, dans la province de Santiago del Estero ».

La seconde de ces résolutions concerne l'Espagne. Elle désapprouve la tendance à transiger avec le gouvernement Franco qui ressort des déclarations de M. Acheson. Elle constate avec raison que si cette tendance était poursuivie, il deviendrait difficile de répudier les régimes et les pratiques totalitaires. Elle rappelle encore la résolution adoptée par le congrès constitutif de Londres, le 7 décembre 1949, s'opposant à l'apport d'aucune aide ou encouragement au régime franquiste. Elle maintient enfin intégralement cette attitude d'hostilité intransigeante envers ce régime et donne mission au secrétaire général de prendre, en accord avec les organisations affiliées, les mesures destinées à faire connaître aux gouvernements la ferme position de la C. I. S. L. concernant le problème espagnol.

Pacte atlantique

Après avoir discuté de la façon la plus approfondie l'action engagée par le Kominform pour saboter les mesures de défense prises par les pays démocratiques de l'Europe et envisagé les moyens les plus efficaces pour combattre cette campagne débilante, le sous-comité fait la déclaration suivante :

La Confédération internationale des syndicats libres réaffirme son désir de paix et sa volonté de déployer le maximum d'efforts pour maintenir la paix dans le monde et faire échec aux forces d'agression.

La C. I. S. L. approuve le Pacte atlantique qu'elle considère comme un instrument de défense conforme à la Charte des Nations Unies.

En tant que citoyens démocratiques, nous soutenons le droit des nations libres d'unir leurs forces pour se défendre contre l'agression. Les pays signataires du Pacte atlantique se sont associés dans un but de légitime défense, selon le vœu démocratiquement exprimé de leurs populations.

La campagne de sabotage, menée à l'heure actuelle par les communistes contre les envois d'armes faits aux termes du Pacte atlantique constitue une ingérence directe dans ce droit des peuples libres.

Le Kominform et la soi-disant Fédération syndicale mondiale sont des instruments de la politique étrangère russe. Les tentatives faites par les communistes pour interrompre les envois d'armes sont des activités de cinquième colonne et font partie d'une campagne mondiale visant à désunir et à affaiblir les pays démocratiques et libres, facilitant de la sorte l'expansion soviétique. A cette fin, les communistes font hypocrite-

ment usage de slogans pacifistes, alors qu'ils recourent à tous les moyens pour armer jusqu'aux dents l'Union soviétique et ses satellites.

La C.I.S.L. s'associe à l'action entreprise par la Fédération internationale des ouvriers du transport et constate avec satisfaction que cette action a déjà remporté des succès dans la lutte contre la campagne communiste.

Nous, à la C.I.S.L., faisons partout appel aux travailleurs, et notamment à ceux des pays où la campagne de sabotage se poursuit, pour qu'ils fassent échec à ces activités communistes.

Nous nous engageons à prendre des mesures énergiques pour aider les travailleurs dans leur lutte contre le sabotage et les tentatives d'intimidation communistes. Nous sommes certains que cette nouvelle tentative communiste sera vouée à l'échec par l'opposition de l'énorme majorité des travailleurs.

Divers

Léon Jouhaux a été chargé de représenter la Confédération à la réunion du comité syndical consultatif de l'E. R. P. qui doit se tenir à Rome du 18 au 20 avril prochain.

Le sous-comité décida d'envoyer un représentant en Grèce au prochain congrès de la Confédération grecque du travail. Ce représentant est chargé d'apporter toute l'aide possible à cette centrale syndicale nationale.

Le sous-comité a décidé d'appuyer la convention de l'Onu sur le génocide et demande aux organisations affiliées de faire pression sur leurs gouvernements afin d'en assurer la rapide ratification.

Dès le 3 avril 1950, un *Bulletin d'information* bimensuel de la C. I. S. L. sera publié régulièrement. A partir du 1^{er} juillet 1950, une revue mensuelle sera lancée. Le sous-comité décida également de convoquer une conférence consacrée à l'éducation ouvrière, à laquelle les organisations affiliées seront invitées à envoyer des représentants qualifiés.

Conclusions

On voit par ces informations que la nouvelle Confédération internationale des syndicats libres, si elle fut un peu lente à se mettre en train, est partie résolument pour une œuvre constructive en faveur des travailleurs du monde entier. Souhaitons qu'elle s'attaque désormais avec rapidité à tous les problèmes d'actualité qui se présentent. Nous lui suggérons, par exemple, de s'occuper immédiatement de la question du chômage qui a tendance à s'accroître dans le monde. La classe ouvrière a peut-être fait trop confiance à la sagesse des nations. L'expérience, encore une fois, démontre qu'il n'y a de sagesse nationale que sous la pression des syndicats décidés à défendre les intérêts des travailleurs, dont le premier est naturellement la sécurité de l'emploi.